

L'agriculture biologique **protège l'eau**

COMMENT PRIVILÉGIER LE PRÉVENTIF AU CURATIF

PAR BRICE LE MAIRE - CHARGÉ DE MISSION BIO ET EAU AGRIBIODRÔME

POLLUTIONS DE L'EAU, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Près de 400 captages d'eau sont fermés chaque année et ce principalement pour des raisons de non-conformité. Les trop hautes teneurs en pesticides et en nitrates représentant près de 43 % de ces dépassements, le forage d'un autre captage devient alors souvent la solution la plus économique à court terme¹. En 2009, des pesticides ont été détectés dans 91 % des points de suivi de la qualité des eaux superficielles et dans 59 % des points pour les eaux souterraines².

L'IMPACT DE LA DÉGRADATION DES EAUX BRUTES PAR LES POLLUTIONS AGRICOLES

En France, les surcoûts liés à la pollution des eaux brutes par les activités agricoles seraient de **1,1 à 1,7 milliard d'euros**³. Cela correspond à la lutte contre l'eutrophisation des captages, au déplacement des captages, au mélange des eaux brutes, aux traitements de potabilisation liés aux nitrates et aux pesticides, etc.

À ces coûts s'ajoute le risque pour la France de se voir condamnée par la Cour européenne de Justice à des amendes : en 2007, la France a échappé à une amende de 28 millions d'euros et à une astreinte journalière de près de 120 000 euros réclamée par la Commission européenne pour non-respect de la directive Nitrates⁴.

1 — DGS, « Abandons de captages utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine », 2012.

2 — Commissariat général au développement durable (CGDD). « Les pesticides dans les milieux aquatiques – données 2007 ». Études et documents n°26, juillet 2010.

3 — CGDD. « Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau », Études et Documents n°52, septembre 2011.

4 — <http://www.lagazettedescommunes.com/68626/nitrates-la-france-toujours-passible-de-sanctions-europeennes/>

LA BIO C'EST BIEN MAIS COMMENT FAIRE ? L'EXEMPLE D'EAU DE PARIS

Pour préserver à long terme la qualité de la ressource en eau, la régie municipale *Eau de Paris* encourage le développement de l'agriculture biologique sur l'aire d'alimentation des sources de la vallée de la Vanne qui fournit à la capitale 1/5 de son eau potable. En 2008, *Eau de Paris* a initié une animation sur ce territoire afin d'y favoriser le développement de l'agriculture biologique via une information technique, économique et de filières auprès des agriculteurs conventionnels, accompagnée d'un soutien technique auprès des agriculteurs biologiques ou en conversion. En 2010, *Eau de Paris* a renforcé ce premier projet par une aide financière à la conversion d'un montant incitatif, dont l'objectif est de lever les freins et les réticences des agriculteurs vis-à-vis d'un système fondamentalement différent de leurs pratiques actuelles.

Cela a permis d'augmenter la surface en bio de manière importante et exemplaire sur une région de grandes cultures. En 2008, 7 agriculteurs biologiques étaient présents sur le territoire, pour une surface de 289 ha. Les actions réalisées ont permis de quintupler les surfaces en agriculture biologique entre 2008 et 2012, pour atteindre 1 500 ha aujourd'hui pour 22 agriculteurs (6 % de la surface agricole de l'aire d'alimentation). L'objectif du projet d'*Eau de Paris* est bien d'assurer la durabilité de l'agriculture biologique sur le long terme, de s'inscrire dans une solidarité territoriale autour de la protection d'une même ressource, et de favoriser le développement du territoire. C'est pourquoi d'autres outils complémentaires sont mis en œuvre sur ce territoire. *Eau de Paris* a notamment engagé depuis une dizaine d'années une démarche d'acquisition foncière, concrétisée par l'achat de 230 ha cultivés sous baux ruraux environnementaux, qui imposent a minima les pratiques de l'agriculture biologique. Des actions sont également menées pour favoriser la structuration des filières. *Eau de Paris* a notamment appuyé financièrement l'achat et la reconversion d'une station de semences par une coopérative biologique historique, implantée sur ce secteur. Ce bon résultat n'est ainsi qu'une étape intermédiaire vers le développement plus significatif des surfaces en bio pour améliorer la qualité de l'ensemble des ressources en eau de ce territoire, pour Paris bien sûr, mais également pour les consommateurs et collectivités locales.

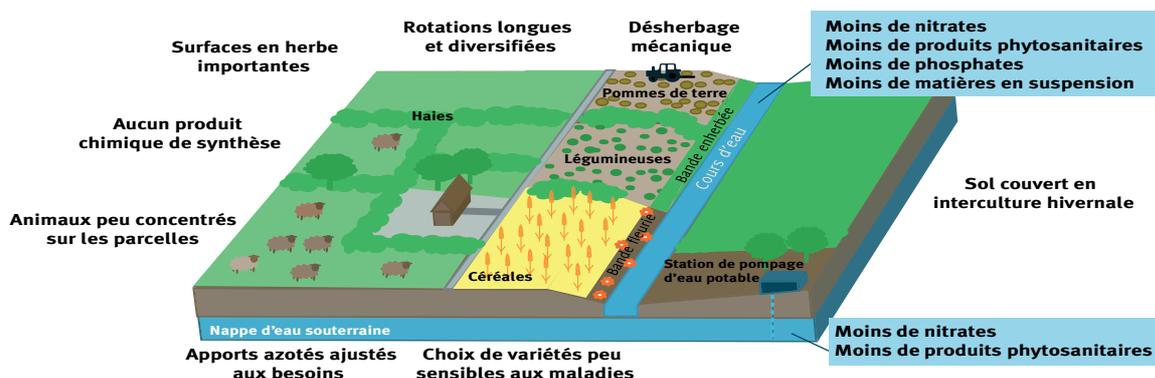
ET DANS LA DRÔME ?

Dans le département, un travail collectif a été enclenché, depuis fin 2013, grâce au financement de l'Agence de l'Eau et des collectivités. Sur la plaine de Valence et de Romans la rencontre systématique des agriculteurs conventionnels du territoire a été confiée à Agribiodrôme, association de développement et de promotion de l'Agriculture Biologique du Département, afin d'échanger avec eux sur leurs attentes et sur les actions qui permettraient d'aller sereinement vers plus de bio. Plus de 120 producteurs ont ainsi été rencontrés en individuel. Ces rencontres constituent les bases d'un lien direct avec des producteurs que nous ne connaissions pas dans nos réseaux. Elles ont permis de créer des groupes d'échanges mixtes bio et conventionnels, de relayer les informations des actions engagées, d'apporter progressivement des réponses à des idées reçues autour de la bio dans les campagnes. Travail de fond pour toucher et connaître un public que nous avions jusqu'ici du mal à « capter », 4 producteurs rencontrés ont passé tout ou partie de leur exploitation en bio à ce jour. Face à l'importance des enjeux, un comité de pilotage a été constitué, coordonné par Agribiodrôme et composé des partenaires agricoles, communaux, économiques et institutionnels du territoire. Il travaille activement à définir les actions à mettre en place sur le territoire pour rendre plus incitative et compréhensible la conversion à l'agriculture biologique. Mais que l'on ne se méprenne pas, il ne s'agit jamais de forcer au passage à la bio, qui nécessite des changements souvent importants sur l'exploitation, mais bien d'apporter les meilleures informations et garanties aux producteurs pour que dans le cas d'une conversion, toutes les conditions du succès de l'entreprise soient rassemblées.

NOS RECOMMANDATIONS CLES POUR ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES

- Informer et privilégier le préventif sur les captages prioritaires et sur le reste du territoire.
- Évaluer les flux de polluants et favoriser l'utilisation de méthodes de médiation environnementales sur les captages prioritaires : mise en débat de la protection de l'eau, création de référentiels communs et mise au point de solutions innovantes et ambitieuses.
- Poser la question de l'agriculture biologique et favoriser l'intégration des producteurs biologiques dans les instances de l'eau du local au national.
- Mobiliser les outils de planification territoriale : PLU, SCoT, TVB, Agenda21, PCET, SAGE etc. pour développer des actions transversales (débouchés, foncier...)
- Mobiliser les outils réglementaires et incitatifs existants ou trouver des solutions de coopération innovantes avec les agriculteurs en faveur du « zéro phyto ».
- Mettre en valeur les résultats économiques, techniques et environnementaux des fermes biologiques et leur impact sur un développement territorial durable.

De votre côté, chers consommateurs, si vous voulez protéger votre eau, mangez bio (et local) !



UN ENSEMBLE COHÉRENT DE SOLUTIONS AGRONOMIQUES AU BÉNÉFICE DE LA PROTECTION DE L'EAU

Nitrates en Brie

Dans la plupart des exploitations biologiques, la principale source d'azote réside dans la fixation biologique d'azote par les légumineuses (luzerne, trèfle, féveroles, pois, etc.) qui alternent avec les céréales dans des rotations longues et diversifiées. Les travaux en cours sur ce type de rotation en grandes cultures bio en Brie montrent un lessivage d'azote nettement plus faible en moyenne sur le cycle cultural qu'en agriculture conventionnelle : l'eau sous-racinaire (celle qui va alimenter les nappes) a une concentration nitrique moyenne de l'ordre de 30 mgNO₃/l en agriculture biologique, quand il n'est pas rare d'enregistrer des teneurs de plus de 100 mgNO₃/l sous les rotations courtes de l'agriculture conventionnelle. (Rappel : la norme de potabilité est de 50 mgNO₃/l).
Josette Garnier, directrice de recherche au CNRS